



Problème avec ma pompe à chaleur

Par **bibicool01**, le **15/10/2012 à 08:23**

Bonjour, j'ai fait installer une Pompe A Chaleur (avec relève de chaudière) de marque ATLANTIC il y a deux ans, à l'installation il y a eut quelques petits problèmes (l'installateur a cassé mon corps de chauffe sur ma chaudière, obligé de tourner avec un ballon électrique qu'il m'a installé pendant une semaine) une fois le problème réglé, la PAC mise en fonction, problème de réglage pour que les deux fonctionnent ensemble correctement. Début de mise en marche de la PAC 10/2010. Retour de vacance un circulateur de ma chaudière a changé car plus d'eau qui arrive ce qui a fait forcer le système qui a fini par casser (plus d'eau chaude), la cause du problème est une vanne sur la PAC qui a mal fonctionné, vu par l'installateur (prix du circulateur environ 200€). J'ai reçu de ma facture électrique 09/2011, je me retrouve avec une consommation plus qu'excessive, je vois avec l'installateur. Un technicien de chez ATLANTIC vient contrôler à la maison, problème dû aux mauvais branchements (au niveau de la tuyauterie fait par l'installateur) entre la PAC et la chaudière, cause de la surconsommation électrique confirmée. Modification de la tuyauterie effectuée, le technicien de chez ATLANTIC me demande de faire des relevés tous les mois pour voir la consommation. Remise en marche de la PAC 10/2011 (normalement je ne dois plus être embêté) d'après tout ce beau monde. Je demande donc à l'installateur de me rembourser la différence de la consommation électrique ainsi que le remboursement de la pièce cassée vu que cela est dû à un mauvais branchement de sa part, après plusieurs coups de téléphones un peu houleux, celui-ci me rembourse la somme que je lui demandée. Fonctionnement de la PAC qui paraît correcte mais à mon retour de vacance cette été je m'aperçois que j'ai consommé environ 500 litres de fioul (dernier ravitaillement étant du mois de mai), je téléphone donc à ATLANTIC pour signaler le problème, et là les conversations houleuses recommencent car le technicien me dit que c'est possible que je prenne trop de douche, que je nettoie pas assez la machine à l'extérieur de ma maison, qu'une pièce a pu être grillée etc.... Je sens que l'affaire ne se termine pas dans de bonnes conditions c'est pour cela que je fais appel à vous. Est-ce que je pourrais avoir un recours quelconque en cas de problème vu que cela fait en gros deux ans que la PAC est

installée ???
Merci a vous pour une réponse rapide .